

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 8 avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAURE François, Maire.

Date de convocation : Lundi 4 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

ETAIENT PRESENTS : Mesdames AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BRUN Nadine, HENRY Morgane, Messieurs BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, GAGNE Bruno, MAINFROY Patrice, TARDY Rémy

Excusés : BONNOT Florence, CARDAILLAC Béatrice

Procuration : CARDAILLAC Béatrice à TARDY Rémy

Délib 2022-16 :

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 mars 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33.51%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 65.51%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
TFPB : 33.51 %

TFPNB : 65.51 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-17

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 8 HEURES PAR SEMAINE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à la création d'un poste d'adjoint technique à 17h30 et à la nomination d'un agent de la commune sur ce dernier poste,

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint d'animation à 8 heures par semaine.

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-18

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à la création d'un poste de rédacteur à temps plein et à la nomination d'un agent de la commune sur ce dernier poste,

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-19

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PROJET DE 4 MAISONS IMPASSE DES PRES

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Raccordement collectif extérieur pour alimenter 4 maisons neuves situées impasse des prés, à la demande de la SCI SFK, à partir du poste Lotissement Vernay :

Dépense prévisionnelle HT	8 594.35 €
Financement du SDED	3 437.74 €
Participation communale	5 156.61 €

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2022-20

OBJET : VALIDATION DU DEVIS D'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION 3ème tranche

Vu le diagnostic sécurité réalisé en juin 2016 avec le référent sûreté du Groupement de la Gendarmerie Départementale de la Drôme et la mise à jour de celui-ci en date du 28 mars 2022 par le même référent sûreté,

Vu la nécessité d'améliorer la sécurité des administrés et la protection des biens sur la commune,

Vu la proposition de M. le maire de compléter le système de vidéoprotection du village, par 4 caméras : deux au quartier de la Saône en direction de la Route de Marcollin et en Direction de la Route de Moras, une devant le terrain multi sports et une devant l'école.

Vu la proposition reçue d' Espacs Automatisme pour un montant de 52 024,11 € HT, comprenant l'installation et la mise en place de 4 caméras supplémentaires,

Vu l'installation des 9 premières caméras de vidéoprotection effectuée par la société Espacs Automatisme (anc Volfeu Alarme) et la complexité des installations et du raccordement, un deuxième devis a été annulé par le fournisseur lui même pour faute de non compatibilité avec le système d'installation des premières vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

APPROUVE le devis de la société Espacs Automatisme pur un montant de 52 024,11 HT

DIT que cette dépense est prévue au budget de la commune.

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

La décision d'octroi d'une subvention à la Prévention Routière est reportée faute d'éléments au dossier.

Délib 2022-21

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX DE LA CHAPELLE DE CHATENAY

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Châtenay, dans lequel cette association expose la nécessité d'effectuer des travaux de restauration du chemin de croix.

Le maire rappelle que le chemin de croix est propriété de la commune.

Suite à l'offre de prix de l'Atelier de restauration Techne Art d'un montant de 6 300 € HT (7 560 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de travaux de restauration du chemin de croix de la Chapelle de Châtenay pour un montant de 6 300 € HT.

DEMANDE pour ce faire l'octroi d'une subvention départementale ainsi que toute subvention publique ou privée à laquelle pourrait prétendre la commune.

VALIDE le plan de financement suivant dans l'attente des notifications de chaque instance :

Nature des recettes	Taux	Montant HT
Subvention du Département	30 %	1 890.00 €
SSMAD	24 %	1 500.00 €
Autofinancement	46 %	2 910.00 €
TOTAL		6 300.00 €

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la rénovation du chemin de croix de la Chapelle de Châtenay

Nombre de voix : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Délib 2022-22**OBJET : COMPLEMENT DE GRILLE DES TARIFS LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS**

Suite à la délibération du 4 octobre 2019 créant une nouvelle grille tarifaire pour la location de la maison pour Tous aux particuliers et associations,

Et suite à différentes demandes de location de la Maison Pour Tous à la journée, notamment lorsque qu'il y a un jour férié en semaine, M. le Maire propose de compléter la grille des tarifs de location comme suit :

LOCATION SAISON CHAUDE (ne nécessitant pas l'usage du chauffage (du 16 avril au 14 octobre)								
Location à titre personnel					Location par une association ayant son siège social à Lens-Lestang			
Types de locations	Location à titre personnel d'une personne domiciliée sur la Commune (résidence principale ou secondaire)		Location à titre personnel d'une personne non domiciliée sur la Commune		Location par une association à titre payant (cf règlement intérieur MPT)		Location par une association à titre gratuit (cf règlement intérieur MPT)	
	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end
Tarif	55 €	110 €	125 €	250 €	25 €	25 €	Gratuit	
Caution générale	200 €							
Caution ménage	100 €							

LOCATION SAISON FROIDE (nécessitant l'usage du chauffage (du 15 octobre au 15 avril)								
Location à titre personnel					Location par une association ayant son siège social à Lens-Lestang			
Types de locations	Location à titre personnel d'une personne domiciliée sur la Commune (résidence principale ou secondaire)		Location à titre personnel d'une personne non domiciliée sur la Commune		Location par une association à titre payant (cf règlement intérieur MPT)		Location par une association à titre gratuit (cf règlement intérieur MPT)	
	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end	1 jour	1 week end
Tarif	75 €	150 €	150 €	300 €	50 €	50 €	Gratuit	
Caution générale	200 €							
Caution ménage	100 €							

Nombre de voix : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

La commune participe cette année au « Marchés de la Valloire », organisés les vendredis soir de mai à septembre. Le 3ème vendredi du mois est choisi par Lens-Lestang.

La semaine du 11 au 15 avril 2022, des spectacles seront organisés par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour les enfants de l'école de Lens-Lestang et des autres écoles, au Parc du Regrimet. Pour l'occasion, une caravane sera installée sous la Halle.

L'opération nettoyage de printemps sera organisée cette année le 14 mai 2022, en collaboration avec la Bibliothèque et le Conseil Municipal Junior. Les associations du village seront conviées.

L'inauguration du terrain multi sports et de la halle couverte sont prévus le samedi 10 septembre 2022.

Rémy Tardy, Morgane Henry, Béatrice Cardaillac et Michelle Berut se proposent d'organiser cette journée, avec entre autre des petits tournois.

Le Conseil Municipal Juniors prévoit un voyage à Paris. Le financement se fera par des ventes de gateaux aux marchés du vendredi soir et à la sortie de l'école.

A partir du 15 avril 2022, un camion pizza s'installera le vendredi soir, place de la Bascule.

Fin de la séance à 21 h 20

A Lens-Lestang, le 3 mai 2022
François FAURE, maire



